

Structure et proposition tarifaire favorisant l'efficacité énergétique et l'équité sociale

Présentation du GRAME

R-3541-2004

Pièce GRAME-4, document 1

par **Jean-François Lefebvre** du GRAME
et **Cristina Romanelli**, de CMR Enviro Consultants Inc
avec la collaboration de **Gérald Lauzé** de l'AMT
pour la section sur le tarif L (TC électrifié)

Le 12 décembre 2004

Liste des pièces déposées

GRAME-1, doc. 1	Pour une structure tarifaire favorisant l'efficacité énergétique et l'équité sociale (Mémoire volet 1)
GRAME-2, doc. 1	Réponses du GRAME aux questions de la Régie
GRAME-3, doc. 1	Gérer la hausse tarifaire dans une perspective de développement durable (Mémoire volet 2)
GRAME-4, doc. 1	Présentation de la preuve du GRAME en audience
GRAME-4, doc. 2	Communiqué de presse <i>Regulated Price Plan</i> de L'OEB

Plan de la présentation

- ◆ Première partie :
Pour une structure tarifaire favorisant l'efficacité énergétique et l'équité sociale
- ◆ Deuxième partie :
Gérer la hausse tarifaire dans une perspective de développement durable
- ◆ Troisième partie :
Compensation pour les transports électrifiés
 - présenté en collaboration avec l'AMT

Plan de la présentation : structure tarifaire

- ◆ Hausse uniforme des tarifs, efficacité énergétique et équité sociale
- ◆ Hausse différenciée des tarifs avec 2 paliers de consommation
- ◆ Baisse de la redevance
- ◆ Ajout d'un troisième palier de consommation (proposition du GRAME)
 - Impact social (FR) et environnemental

Structure tarifaire favorisant l'efficacité énergétique (EÉ) et l'équité sociale

- ◆ **Effort croissant dans diverses juridictions pour favoriser, entre autre, l'E.É. et l'équité sociale**
- ◆ **Projet de loi 100:** *Loi modifiant la loi de 1998 sur l'électricité, la loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois (voir GRAME-1, doc. 2).*
- ◆ **Objectifs :**
 - **Art. 25.31: vise à assurer que « les intervenants du marché paient progressivement le coût réel de l'électricité »**

GRAME-4, doc. 1

5

Suivi de la *Loi 100*: *Regulated Price Plan (RPP)*

- ◆ 7 Déc. 2004, l'OEB a proposé son RPP afin d'établir une nouvelle structure tarifaire en Mai 2005 (GRAME-4, doc.2)
- ◆ Une structure applicable aux consommateurs avec des compteurs conventionnels et une autre avec compteurs intelligents afin:
 - D'assurer des **prix stables**
 - De refléter le **coût réel** de l'énergie
- ◆ **2 options** envisagées:
 1. Structure à 2 paliers avec prix constant toute l'année;
 2. Structure à 2 paliers **avec prix variable en été et en hiver.**

GRAME-4, doc. 1

6

Options de la structure tarifaire au Tarif D

1. **Hausse uniforme** des tarifs (*Statu Quo*)
 2. **Hausse différenciée** des tarifs davantage supportée par le 2ième palier
 3. **Ajout d'un 3ième palier** (proposition GRAME)
 - **Variante pour les options 2 et 3:** modification du seuil pour le 1er palier
- **Baisse de la redevance**
- ◆ **Objectifs visés:**
 - supporter davantage les hausses tarifaires chez plus gros niveau de consommation
 - Minimiser les frais fixes

GRAME-4, doc. 1

7

#1- Hausse uniforme des tarifs, efficacité énergétique et équité sociale

IMPACTS

- ◆ Augmentation du coût de la redevance d'abonnement et de l'impact sur le 1er palier;
 - ◆ Réduction des hausses sur le 2ième palier et la prime de puissance, où il y aurait un meilleur incitatif à l'efficacité énergétique;
 - ◆ Réduit le signal de prix pour plus gros consommateurs.
- ◆ Selon HQD, 75 % des ménages à faible revenus (FR) sont pénalisés (relativement à une hausse différenciée à 2 paliers).

Conclusion :

- ◆ Option inacceptable dans le cadre d'une révision de la structure tarifaire.

GRAME-4, doc. 1

8

#2 Tarification avec 2 paliers et prime de puissance

- Hausses davantage supportées par le 2^{ème} palier et par la prime de puissance
- Équivaut à la proposition initiale d'HQD dans la cause R-3492-2002, phase 3.
- Option compatible avec les objectifs environnementaux en tant qu'incitatifs à l'ÉE
- Réduction de l'impact tarifaire sur les FR par rapport à une hausse uniforme

La prime de puissance n'est pas un 3^{ème} palier

- ◆ HQD suggère que la prime de puissance pourrait se considérer comme 3^{ème} palier puisqu'elle ajoute un signal de prix en *puissance* (HQD-1, doc.1, p.22).
- ◆ Cependant le seuil d'application de la prime (50 kWh) n'affecte que les clients avec une consommation minimale de 130 000 kWh/année.

La prime de puissance n'est pas un 3^{ème} palier

- ♦ En transposant une partie très grande de la hausse tarifaire à la prime de puissance le coût pour très peu de très grands consommateurs serait indûment disproportionné.
- ♦ Comparativement, l'option à 3 paliers (seuil de 60 KWh/jour) impliquerait que 25 % de la consommation facturée au 3^{ème} palier.

Le distributeur a reconnu les avantages d'une hausse différenciée des tarifs

- ♦ Pour l'efficacité énergétique :
« Les tarifs doivent également donner un signal de prix qui favorise l'efficacité énergétique (...) Un signal de prix qui favorise l'efficacité énergétique doit indiquer au client le coût marginal de sa consommation pour l'informer des conséquences économiques de chacune de ses décisions. »
(M. Chéhadé, transcriptions du 8 déc., p.231.)

Hausse différenciée des tarifs et ménages à faible revenus

- ♦ Selon HQD, la proposition de la cause R-3492, Phase 3 visait à couvrir l'enjeu portant sur les ménages à FR :
« on pense encore aujourd'hui, que d'accroître la deuxième tranche par rapport à la première tranche, donc d'aller chercher des hausses de tarif plus élevées au niveau des grands consommateurs, c'est préférable du côté des démunis que d'y aller avec une hausse généralisée de l'ensemble des tranches. » (Transcriptions, 9 déc., p.118).
- ♦ Or, ces préoccupations perdurent.

GRAME-4, doc. 1

13

Tableau de l'impact du scénario à 2 paliers avec redevance gelée et hausse différenciée (hausse de 2,7 %, par type de client)

Client moyen domestique	Client 1ère tranche	Multi-logement	Grand client
17 320 kWh	10 950 kWh	124 160 kWh	411 700 kWh
1 117 \$/an	690 \$	7 814 \$	26 345 \$
Hausse: 30 \$	10 \$	213 \$	1 223 \$
2,7 %	1,5 %	2,7 %	4,6 %

GRAME-4, doc. 1

14

Tableau de l'impact du scénario à 2 paliers avec gel de la redevance et hausse différenciée (hausse de 2,7 %, par type de client, TAE)

Logement	Petite maison	Maison moyenne	Grande maison	Très grande maison
14 150 kWh	20 494 kWh	26 484 kWh	32 054 kWh	42 818 kWh
905 \$/an	1 292 \$	1 660 \$	2 007 \$	2 679 \$
Hausse: 20 \$	35 \$	50 \$	64 \$	91 \$
2,2 %	2,7 %	3,0 %	3,2 %	3,4 %

Variante de l'option 2 avec modification du seuil au 1er palier

- ◆ Seuls 19 % des abonnements au tarif D sont facturés seulement en 1ère tranche.
- ◆ Le GRAME suggérait, lors de la cause R-3526, qu'afin d'atténuer davantage l'impact sur la clientèle à FR de modifier et d'étendre le seuil délimitant le 1er palier au delà de 30 KWh/jour.
- ◆ Objectif d'accroître la part de ménages à faibles revenus bénéficiant de la réforme de la structure tarifaire.

Modification du seuil délimitant le premier et le deuxième palier

- ◆ Le GRAME recommande cette mesure pour accompagner les propositions incluant un 3e palier et celle portant sur une hausse différenciée avec 2 paliers.
- ◆ À l'image de la proposition ontarienne, il serait préférable d'accroître le seuil de consommation l'hiver et de le réduire l'été, afin de capter la climatisation et les piscines.

Pour une baisse de la redevance d'abonnement

- ◆ HQD favorise un gel de la redevance d'abonnement.
- ◆ Le coût actuel de la redevance à 40,64 ¢/jour couvre les frais fixes de 35,02 ¢/jour (HQD1, doc.2, p.17).
- ◆ Même avec une baisse immédiate **d'au moins 10%** (recommandation du GRAME), la redevance d'abonnement couvrirait le SAC et les frais de mesurage à 36,58 ¢/jour

Pour une baisse de la redevance d'abonnement

- ◆ Dans les années '90 l'idée de « couvrir aussi le réseau minimum » a été abandonné cependant l'écart de 5 ¢ demeure (transcriptions 9 déc., p.86).
- ◆ Une baisse de la redevance serait donc compatible avec l'objectif de diminuer les coûts fixes facturés.
- ◆ La baisse de 25 % proposée par SÉ-AQLPA pourrait être évaluée comme objectif à moyen terme.

La Régie a reconnu les avantages d'une baisse de la redevance

- ◆ Dans D-2004-196 la Régie acceptait de réduire la redevance d'abonnement des clients de SCGM

Frais de base	Actuels (¢/compteur/jr)	Modifiés (¢/compteur/jr)
Clients résidentiels et Institutionnels	28,000 ¢	27,000 ¢
Autres clients	55,000 ¢	45,000 ¢

- ◆ L'objectif était de transférer ces coûts sur les unités consommées, là où le prix peut encourager l'ÉÉ (Cause R-3529-2004, SCGM -11, Doc.2, p. 36)

#3-Ajout d'un troisième palier : Option privilégiée du GRAME

- ♦ « ...il est clair qu'une structure tarifaire à trois paliers ferait de sorte que ce soit les gros consommateurs qui ressentiraient les plus fortes répercussions lors de futures hausses tarifaires. Cette structure aurait le double avantage de lancer un signal de prix clair aux gros consommateurs résidentiels, certes les incitant à économiser de l'énergie, tout en minimisant, dans la mesure du possible, les impacts des hausses tarifaires pour les plus petits consommateurs et les ménages à faibles revenus. » (GRAME-1, doc.1, p.21).

#3-Ajout d'un troisième palier : Premier choix selon le GRAME

Afin de concilier le besoin de protéger, dans la mesure du possible, les ménages à FR avec le besoin de hausses et réformes tarifaires le GRAME propose l'ajout d'un 3e palier accompagné d'une baisse de la redevance.

- ♦ Sous l'hypothèse d'une hausse de 2 % avec un 3e palier (50 KWh/jour) presque 75 % des clients auraient une hausse inférieure à 2%.

Impact tarifaire annuel de l'ajout d'un 3e palier (sous l'hypothèse d'une hausse tarifaire de 2%)

Tranche de variations de la Facture annuelle (%)	Répartition des clients (%)
Moins de 1	47,6
De 1 à 2	26,7
De 2 à 3	21,0
De 3 à 4	4,2
4 et plus	0,5
Total	100,00

Tableau de l'impact du scénario à 3 paliers (avec baisse de la redevance de 10 %) par type de client

Client moyen domestique	Client 1ère tranche	Multi- logement	Grand client
17 320 kWh	10 950 kWh	124 160 kWh	411 700 kWh
1 117 \$/an	690 \$	7 814 \$	26 345 \$
Hausse: 30 \$	11 \$	175 \$	2 064 \$
2,7 %	1,2 %	2,2 %	7,8 %

Tableau de l'impact du scénario à 3 paliers (avec baisse de la redevance de 10 %) par type de client (chauffé à l'électricité)

Logement	Petite maison	Maison moyenne	Grande maison	Très grande maison
14 150 kWh	20 494 kWh	26 484 kWh	32 054 kWh	42 818 kWh
905 \$/an	1 292 \$	1 660 \$	2 007 \$	2 679 \$
Hausse: 11 \$	30 \$	51 \$	72 \$	118 \$
1,2 %	2,3 %	3,1 %	3,6 %	4,4 %

GRAMÉ-4, doc. 1

25

Impact du scénario à 3 paliers (avec baisse de la redevance de 10 %) par type de client (chauffé à l'électricité)

Tarifs D et DM	Logement	Petite maison	Moyenne maison	Grande maison	Très grande maison
Ratio 2 ^e / 1 ^{re} tranche 1,20	- Chauffé à l'électricité -				
Ratio 3 ^e / 1 ^{re} tranche 1,47	14 150 kWh	20 494 kWh	26 484 kWh	32 054 kWh	42 818 kWh
Actuel - 1 ^{er} avril 2004	904,62 \$	1 291,71 \$	1 660,20 \$	2 007,25 \$	2 678,92 \$
Année 1	8,07 \$ 0,9%	21,90 \$ 1,7%	37,89 \$ 2,3%	53,52 \$ 2,7%	87,52 \$ 3,3%
Année 2	7,81 \$ 0,9%	22,16 \$ 1,7%	38,81 \$ 2,3%	55,11 \$ 2,7%	90,62 \$ 3,3%
Année 3	7,54 \$ 0,8%	22,42 \$ 1,7%	39,76 \$ 2,3%	56,74 \$ 2,7%	93,81 \$ 3,3%
Année 4	7,26 \$ 0,8%	22,68 \$ 1,7%	40,73 \$ 2,3%	58,42 \$ 2,7%	97,10 \$ 3,3%

GRAMÉ-4, doc. 1

26

Structure du tarif domestique comprenant une baisse de la redevance et 3 paliers

Tarifs D et DM	STRUCTURE TARIFAIRE							Prime D et Prime DM	
	Redevance ¢/jour	1 ^{er} palier	2 ^e	3 ^e	Ratio 2 ^e /1 ^{er} 3 ^e /1 ^{er}				
Ratio 2 ^e /1 ^{er} palier (20%)									
Ratio 3 ^e /1 ^{er} palier (20%)									
Actuel-1^{er} avril 2004	40,64	4,95	6,24	6,24	1,26	1,26		3,21	3,21
Année 1	40,38	5,03	6,26	6,59	1,25	1,31		3,96	1,00
	-0,7%	1,6%	0,4%	5,6%				23,4%	23,4%
Année 2	40,11	5,11	6,29	6,96	1,23	1,36		4,71	1,19
	-0,7%	1,6%	0,3%	5,6%				18,9%	18,9%
Année 3	39,85	5,19	6,30	7,34	1,21	1,41		5,46	1,38
	-0,7%	1,5%	0,3%	5,5%				15,9%	15,9%
Année 4	39,59	5,27	6,32	7,74	1,20	1,47		6,21	1,57
	-0,7%	1,5%	0,2%	5,5%				13,7%	13,7%

Source: Hydro-Québec Distribution, Réponses aux demandes d'information de la 3^e rencontre technique, 21 mai 2004

Impact de la hausse différenciée selon les revenus: locataires et propriétaires

Selon les résultats d'un sondage effectué auprès des clients (TAÉ) de HQD:

- ◆ **Près de 95 %** de tous les répondants **locataires consomment moins de 16000 KWh/an**,
 - et cela avec des revenus allant jusqu'à 80000\$/ménage/an.
 - On peut donc en conclure que presque tous les locataires à FR sont avantagés par une hausse différenciée.
- ◆ Même en tenant compte des **propriétaires** (gagnant moins de 20 000 \$/an) seuls 16 % auraient été touchés par la hausse des tarifs (GRAME-2, doc.1).

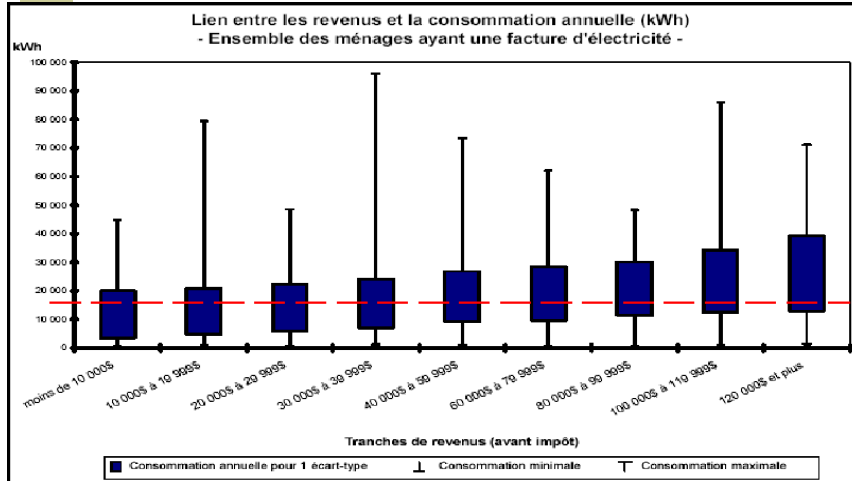
Impact de la hausse différenciée sur les FR

- ♦ « Il faut garder à l'esprit que la hausse différenciée proposée par Hydro-Québec Distribution n'inclut pas l'ajout d'un troisième palier ni le déplacement du seuil entre le 1er et le 2e palier. Chacune de ces options permettra de réduire encore plus l'impact des hausses tarifaires chez les ménages à faibles revenus.» (GRAME-2, doc. 1 p.5 de 17).

GRAME-4, doc. 1

29

Liens entre les revenus et la consommation annuelle (kWh)



Tarification différenciée dans le temps

- ◆ Des réformes ambitieuses sont prévues en Ontario afin d'inciter des économies d'énergie:
 - Mise en place de 800 000 compteurs intelligents avant 2007 et auprès tous les clients résidentiels avant 2010.
- ◆ Tarification différenciée dans le temps à partir d'avril 2005 mènera à des prix plus élevés en période de pointe.
- ◆ HQD devrait suivre de très près l'évolution de la réforme tarifaire au cours de l'année prochaine

Deuxième partie : Gérer la hausse tarifaire dans une perspective de développement durable

- ◆ Principes réglementaires
- ◆ Prévion de la demande
- ◆ Efficience et balisage
- ◆ Coûts d'approvisionnement du tarif BT
- ◆ Budget d'investissement, base de tarification, dépenses nécessaires et revenus requis
- ◆ Proposition tarifaire

Principes réglementaires : éviter d'annoncer des hausses temporaires

- ◆ Le Distributeur a reconnu :
 - que la situation servant à justifier le « cavalier » devrait être récurrente et que même avec le contrôle des coûts, une hausse d'au moins 0,63 % en 2006 est fort probable (coûts de l'énergie post-patrimoniale et autres facteurs)
- ◆ Le GRAME considère que d'adopter des successions de hausses tarifaires, en partie, temporaires:
 - lance un très mauvais signal aux consommateurs
 - sert à pelleter en avant le problème

Principes réglementaires

- ◆ Le GRAME propose :
 - l'élimination du cavalier et une hausse de 3 %, ce qui sera récupéré en 2006 permettra d'éviter un cavalier en 2007;
 - ou que la hausse de 0,63 % ne soit pas annoncée comme temporaire (tout en maintenant son principe);
 - ou que HQD soit appelé à chercher d'autres pistes afin que le concept de hausse temporaire ne devienne pas récurrent.
- ◆ Le GRAME approuve le principe du transfert des coûts de fourniture postpatrimoniaux.

Prévision de la demande

- ◆ Scénarios globalement réalistes à court terme.
- ◆ L'impact de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto se fera sentir après 2006 (à surveiller).
- ◆ Le GRAME souligne que le prix du mazout no 6 a tendance à moins croître que le prix du pétrole brut.

Efficience et balisage

- ◆ Le GRAME appuie la mise sur pied de rencontres techniques pour l'analyse détaillée des résultats des balisages;
- ◆ Constate que 16 indicateurs sur 23 indiquent une amélioration de l'efficience du Distributeur;
- ◆ Demande l'ajout des indicateurs suivants pour la prochaine cause tarifaire :
 - Les émissions de GES, la consommation et les coûts énergétiques des bâtiments, des véhicules et des centrales d'HQD et HQT

Coûts d'approvisionnement du tarif BT

- ◆ Le GRAME approuve la proposition du Distributeur :
 - En autant qu'il y ait maintien du programme d'incitatif financier et de support commercial;
 - Et qu'un effort systématique soit fait avec les programmes actuels et futurs du PGEE afin de tenter de récupérer une partie la clientèle BT.

Budget d'investissement, base de tarification, dépenses nécessaires et revenus requis

- ◆ Le GRAME approuve globalement la proposition du Distributeur, toutefois :
 - le Distributeur doit respecter ses engagements et augmenter, après 2006, ses investissements dédiés à l'enfouissement des lignes;
 - Les primes aux employé(e)s devraient être attribuées en fonction d'indicateurs divisionnels (les stratégies de HQD peuvent être incompatibles de celles de HQP).

Budget d'investissement, base de tarification, dépenses nécessaires et revenus requis

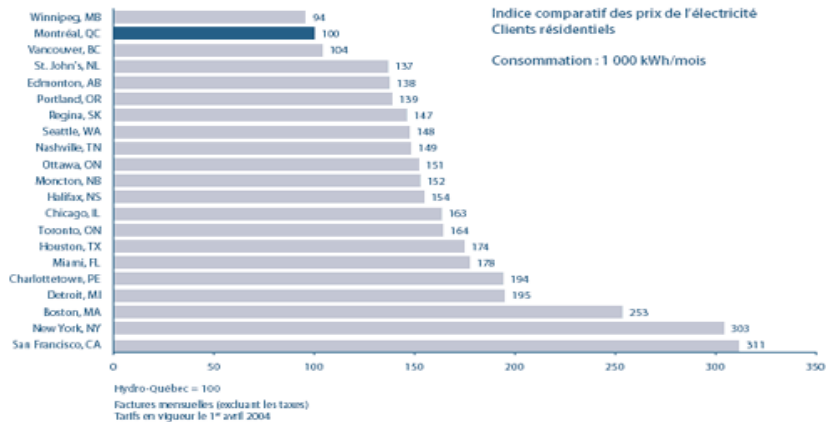
- ◆ La modernisation des compteurs pour les marchés des tarifs M et G a été un bon investissement.
Même si les compteurs choisis ne permettent pas le pré-paiement, vue la clientèle visée.
- ◆ Le GRAME demande qu'une stratégie d'implantation de compteurs intelligents pour le marché résidentiel soit élaborée au cours des prochains mois.

Proposition tarifaire

- ◆ Pour un « tarif juste et raisonnable »
 - recherche de bas tarifs, mais avec les vrais coûts
 - particulièrement les coûts marginaux
 - un distributeur public a droit à un juste taux de rendement
- ◆ Bas tarifs énergétiques (électricité, gaz, pétrole):
 - un mauvais outil de redistribution social
 - donne un mauvais signal aux consommateurs

Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines

Graphique 1

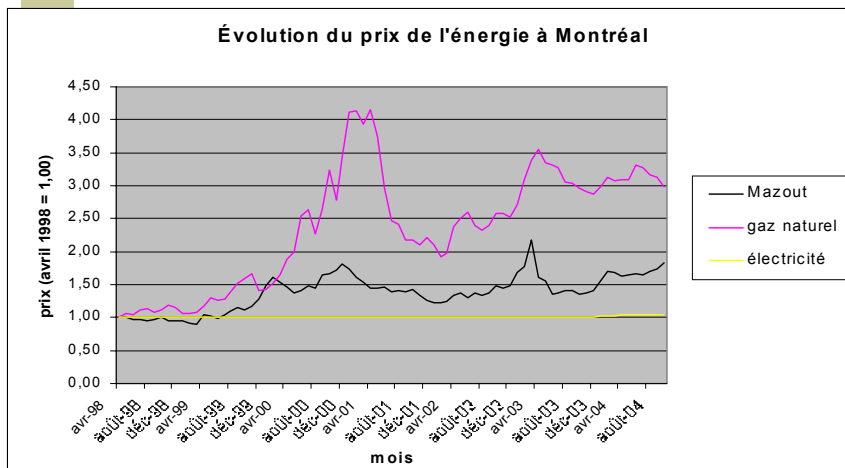


Source : Hydro-Québec, 2004, in GRAME-3, doc. 1, p. 27.

GRAME-4, doc. 1

41

Évolution du prix de l'énergie à Montréal (avril 1998 – août 2004, 1998 = 1,00)



Source : GRAME-3, doc. 1, p. 27. Données tirées de la pièce HQD-11, doc.7.2, annexe 2, cause R-3492-2002, phase 2 et pour 2004 de la pièce HQD-14, doc.6, p.11, cause R-3541-2004.

GRAME-4, doc. 1

42

Évolution des prix de l'énergie

- ◆ Entre mai 1998 et avril 2004, la facture énergétique pour une maison moyenne:
 - chauffée au mazout : augmentation de 61%,
 - au gaz naturel : hausse de 50 %
- ◆ Électricité au Québec : 1998-2005 (incluant les hausses de 4,45 % en 2004 et 2,7 % en 2005) : baisse de l'ordre de 9 % en \$ constants.
- ◆ Hausses récentes et futures en Ontario, chez BC Hydro et Manitoba Hydro (9 % sur 2 ans).

(GRAME-3, doc. 1, p. 26 et 29)

Recommandations du GRAME sur la proposition tarifaire

- ◆ Le GRAME estime qu'une hausse tarifaire de 2,7 % est acceptable :
 - Une hausse de 3 %, en remplacement du « cavalier », aurait été plus logique dans une perspective de long terme, ou du moins, un signal de prix permanent;
 - progressivement (sur 4 ans) l'écart de prix entre le 1er et le 2e palier doit être accentué
 - et la redevance doit être baissée d'au moins 10 %.

Recommandations du GRAME sur la proposition tarifaire

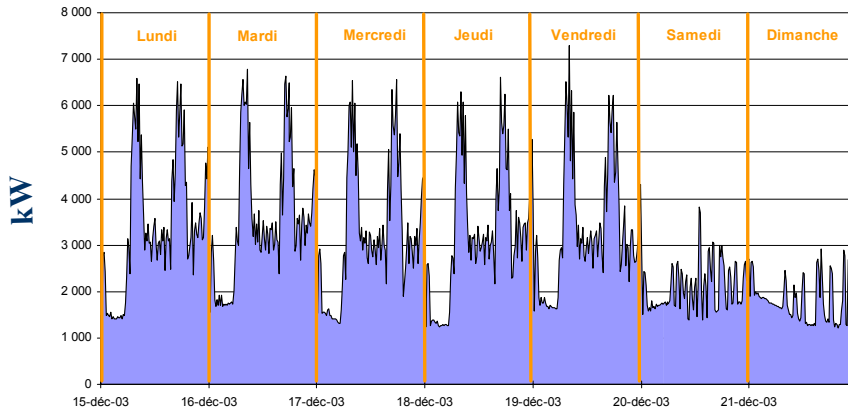
- ◆ Le GRAME demande également à la Régie :
 - l'ajout d'un troisième palier;
 - et la modification du seuil entre le 1^{er} et le 2^e palier (avec une différenciation entre l'été et l'hiver);
 - afin d'accroître l'effet incitatif envers l'efficacité énergétique tout en réduisant les impacts sur les ménages à faibles revenus;
 - ainsi qu'une compensation pour puissance inutilisée pour les transports en commun électrifiés (tarif L).

Troisième partie : une compensation pour les transports en commun électrifiés

- ◆ Iniquité du tarif L pour les transports en commun électrifiés
- ◆ Le rôle social et environnemental du TC
- ◆ Le cas de l'AMT : ligne Montréal-Deux Montagnes
- ◆ Pour un tarif transport électrifiés ou une compensation pour puissance inutilisée

Profil hebdomadaire de consommation

Montréal Deux-Montagnes

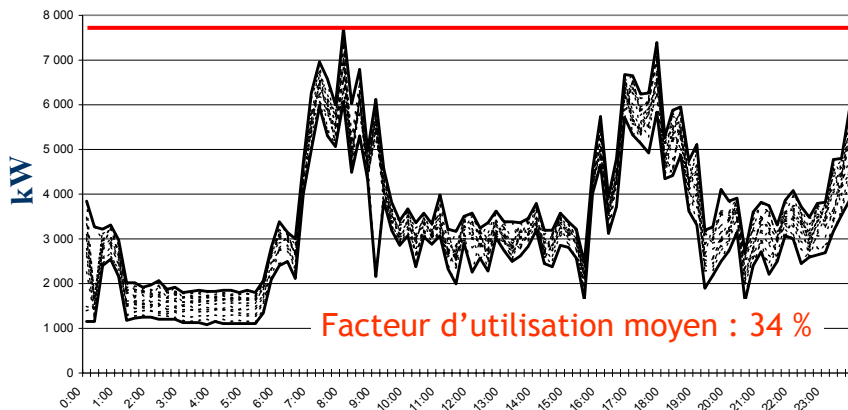


GRAMÉ-4, doc. 1

Variabilité du profil quotidien de consommation

Montréal Deux-Montagnes

Jours de semaine, déc. 2003



GRAMÉ-4, doc. 1